



# Les allumettières de la E.B. Eddy mises en



**HUGUES THÉORÊT**  
collaboration spéciale

À l'automne 1924, le lock-out de la E.B. Eddy défraie les manchettes pendant plusieurs semaines dans le journal *LeDroit*.

Dans l'édition du 30 septembre 1924, on apprend que les négociations sont rompues entre la compagnie E.B. Eddy et le syndicat des quelque 275 allumettières qui ont été mises en lock-out à la suite de leur refus d'abandonner leur syndicat et de signer des contrats individuels. Le conflit dure depuis quelques semaines déjà.

Le syndicat et les patrons se renvoient constamment la balle : « *La compagnie ne veut pas s'engager à reprendre toutes les employées membres du syndicat à mesure que les machines dans la manufacture d'allumettes seront remises à fonctionner. Les syndiquées disent que cela est tout à fait contraire à la coutume quand on veut régler des difficultés entre patrons et ouvriers* », explique-t-on dans *LeDroit*.

Le rédacteur des pages de Hull au *Droit*, Henri Lessard, suit ce conflit sur une base quotidienne. Dans sa chronique du 2 octobre 1924 intitulée « *CE QUE FAIT LA CIE EDDY* », M. Lessard donne son point de vue aux lecteurs : « *La Compagnie Eddy est en train de s'aliéner complètement la population de Hull, après en avoir reçu des avantages qu'elle n'était pas en droit d'attendre et que nous aurions peut-être dû lui refuser (...)* La Compagnie,



Un groupe d'allumettières en grève devant les bureaux du Droit

*en dépit d'un contrat qu'elle a elle-même accepté, ne veut pas s'engager à reprendre dans son usine des allumettes les syndiquées, au fur et à mesure qu'elle aura besoin d'employées ; elle entend plutôt laisser au surintendant seulement le choix de ces dernières ; de plus, elle refuse de confier aux contremaîtresses l'autorité dont elles jouissaient ou étaient censées jouir.* »

*LeDroit* prend le parti des syndiquées dans ce bras de fer historique. Henri Lessard conclut son plaidoyer dans des mots on ne peut plus équivoques : « *Véritablement, la Compagnie ne peut rien gagner en gardant cette attitude devant tout le pays. Elle peut être assurée que nos gens ne tiennent pas du tout à retourner*

*à l'ouvrage, dans cet état de déséquilibre et d'injustice où le capital aurait tout à dire et le travail tout à supporter. Sera-t-elle assez sage et juste pour revenir à de meilleurs sentiments ? Il n'en dépend que d'elle de le faire* », écrit le chroniqueur. Il n'y a pas que le rédacteur du *Droit* qui appuie les allumettières dans ce conflit de travail. Toute la population sympathise sincèrement avec les ouvrières, titre *LeDroit* dans son édition du 2 octobre 1924.

« *Rarement a-t-on vu la population d'une ville manifester autant de sympathies à des ouvrières dans leurs difficultés avec leurs patrons. C'est peut-être un peu parce qu'il s'agit de femmes, obligées de lutter pour défendre leurs droits ; c'est beaucoup parce que*

*l'on admire leur courage, leur vaillance, leur générosité et le bel exemple qu'elles donnent à ceux et celles qui ne connaissent pas, par leur faute, les bienfaits de l'union ; c'est surtout parce que l'on considère que dans les difficultés actuelles entre la Cie Eddy et les employées aux allumettes, les dernières sont isolées dans leurs droits.* »

Après deux mois de lock-out, les allumettières retourneront au travail, ayant gagné leur cause.

Détenteur d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Ottawa, Hugues

Théorêt a collaboré à plusieurs publications. Il signe régulièrement des textes dans la revue historique régionale *Hier encore* où il agit à titre de rédacteur en chef.